

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES SITES DES SERVICES DE L'ÉTAT
ET DE CERTAINS DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS EN RÉGION GRAND EST SITUÉS
DANS LES DÉPARTEMENTS DES ARDENNES (08), DE L'AUBE (10), DE LA HAUTE-MARNE (52), DE LA MEUSE (55), DU HAUT-RHIN (68), ET DES
VOSGES (88)**

Consultation 2026_PFRAGE_NETT_6dpt

Annexe 3 au RC : Conseils de calcul pour que les forfaits A1 et A2 ne dépassent pas les prix plafond

Exemple de zonage de la fiche de site XYZ	Nb de passages hebdo	Surface totale du site en m²	DETAILS SUPERFICIES PAR ZONES ET REVETEMENTS (en m²)					COMMENTAIRE SUR LES LOCAUX SENSIBLES
			ACCUEIL Z1 thermoplastique	SANITAIRE Z2 : carrelage	BUREAUX Z4: parquet	CIRCULATIONS Z5: parquet	LOCAUX SENSIBLES Z9 ciment_bitume	
Site XYZ	3	200,00	15,00	10,00	75,00	50,00	50,00	dont 25 m² de cellules de GAV + 25m² autres locaux

Bien tenir compte
du commentaire
précisant la
répartition des m²
des locaux

Exemples de prix plafonds /m² pour 3 passages hebdo selon chaque zone et typologie de revêtement renseigné par le candidat dans l'onglet "prix plafond" de la DPGF du lot concerné :	0,12 €	0,25 €	0,20 €	0,20 €	0,15 € pour la zone 9 "classique" 0,30 € pour la zone 9 "cellules de GAV"
Montant <u>prix plafond X m² de la zone + revêtement</u> :	15m² x 0,12 €	10m² x 0,25 €	75 m² x 0,20 €	50 m² x 0,20 €	25m² x 0,15 € 25m² x 0,30 €
Formule de calcul du prix plafond hebdomadaire :	(15x0,12)+(10x0,25)+(75x0,20)+(50x0,20)+(25x0,15)+(25x0,20)				
Formule de calcul du forfait plafond mensuel :	(15x0,12)+(10x0,25)+(75x0,20)+(50x0,20)+(25x0,15)+(25x0,20) X 52 /12				
Soit, dans cet exemple, un montant mensuel plafond de :	54,72 €				

Le prix renseigné dans la DPGF pour les prestations A1 et A2 (colonnes L et N) ne peut pas être supérieur à ce prix.